



**Rapport du Bureau Syndical**  
**Mardi 8 mars 2022 – CC Grand Pontarlier**

**TABLE DES MATIERES**

1. Approbation PV du 12 janvier 2022 et du 09 février 2022.....	1
2. Préparation du budget 2022.....	1
a. Budget général.....	1
b. Budget annexe LIFE.....	2
3. Attributions de marchés.....	2
a. Suivi post-travaux de restauration de la Furieuse à Salins-les-Bains.....	2
4. Conventiionnements.....	3
a. Convention de groupement de commande avec la commune de RUREY, étude hydraulique.....	3
b. Convention avec le Département du Doubs pour la gestion du réseau de métrologie « QUARSTIC ».....	4
5. Positionnement sur des actions légères de restauration de milieux aquatiques en lien avec des besoins des riverains/exploitants agricoles.....	5
6. Sollicitation d'une aide de l'État (au titre de la DSIL) pour le financement d'études hydrauliques à des fins de prévention des inondations.....	6
7. Questions diverses.....	6

\*\*\*\*\*

## 1. Approbation PV du 12 janvier 2022 et du 09 février 2022.

Les membres du bureau syndical sont amenés à approuver les comptes rendus du bureau du 12 janvier et du 09 février 2022.

## 2. Préparation du budget 2022

### a. Budget général

Le tableau ci-dessous reprend les éléments synthétiques du compte administratif 2021 et des résultats à affecter

<b>Fonctionnement</b>	Budget 2021	Réalisé 2021	
Dépenses	2 131 735.00 €	1 271 664.07 €	
Recettes	2 131 735.00 €	1 511 999.53 €	
Solde 2021		<b>240 335.46 €</b>	
	<b>Excédent antérieur à reporter</b>	<b>92 255.08 €</b>	
	<b>Résultat à affecter 2022</b>	<b>332 590.54 €</b>	
<b>Investissement</b>	Budget 2021	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2021
Dépenses	3 614 858.00 €	1 372 625.22 €	724 968.52 €
Recettes	3 614 858.00 €	1 120 456.98 €	446 210.79 €
Solde 2021		<b>-252 168.24 €</b>	<b>-278 757.73 €</b>
	<b>Résultat 2021 investissement</b>	<b>-252 168.24 €</b>	
	<b>Excédent antérieur à reporter</b>	<b>1 139 395.42 €</b>	
	<b>Excédent à reporter en 2022</b>	<b>887 227.18 €</b>	
	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-278 757.73 €</b>	
	<b>Besoin financement 2022</b>	<b>-608 469.45 €</b>	

Vous trouverez ci-joint 6 documents de synthèse pour la préparation du budget 2022 :

- Un tableau de synthèse budgétaire de la section de fonctionnement présenté par chapitres,
- Un tableau de synthèse budgétaire de la section d'investissement présenté par chapitres,
- Un tableau de synthèse plus détaillé de la section de fonctionnement par nature de dépenses/recettes,
- Un tableau de synthèse plus détaillé de la section d'investissement par nature de dépenses/recettes,
- Le calcul des cotisations 2022 et l'évolutions des cotisations depuis 2019.

## b. Budget annexe LIFE

Le tableau ci-dessous reprend les éléments synthétiques du compte administratif 2021 et des résultats à affecter

Fonctionnement	Budget 2021	Réalisé 2021
Dépenses	1 280 328,00 €	75 820,09 €
Recettes	1 268 421,00 €	714 272,83 €
Solde 2021		<b>638 452,74 €</b>

Excédent 2020 à reporter	0,00 €
Résultat à affecter 2021	<b>638 452,74 €</b>

Investissement	Budget 2021	Réalisé 2021	Reste à Réaliser 2021
Dépenses	2 348 992,00 €	1 428 611,73 €	3 059,53 €
Recettes	2 348 992,00 €	667 305,18 €	0,00 €
Solde 2021		<b>-761 306,55 €</b>	-3 059,53 €

Résultat 2021 investissement	-761 306,55 €
Déficit antérieur à reporter	-263 211,70 €
Déficit 2021 à inscrire	-1 024 518,25 €
Solde des restes à réaliser	-3 059,53 €
Besoin financement 2022	<b>1 027 577,78 €</b>

Vous trouverez ci-joint un tableau de synthèse par chapitres pour la préparation du budget 2022 :

## 3. Attributions de marchés

### a. Suivi post-travaux de restauration de la Furieuse à Salins-les-Bains

En 2019-2020, l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue a porté en Maitrise d'ouvrage d'ambitieux travaux de restauration morphologique de la Furieuse dans la traversée de Salins-les-Bains, ayant pour objectif principal d'améliorer l'habitat aquatique (gestion des tirants d'eau à l'étiage, augmentation et diversification des vitesses d'écoulement, mise en place d'habitats attractifs).

Le projet global comprenait un état initial de l'état écologique du tronçon concerné avant travaux puis un suivi post-travaux, nécessaire afin d'évaluer l'efficacité de ceux-ci au regard de l'état initial, et le cas échéant, de prévoir des mesures d'ajustements.

Une partie du suivi sera effectué à l'échelle de trois stations (deux stations témoins et une station travaux) et une autre partie (suivi topographique) à l'échelle du tronçon restauré.

Les marchés concernent donc le premier suivi post-travaux (N+3). Afin de garantir la cohérence de la comparaison vis-à-vis de l'état des lieux avant travaux, il est préférable de travailler avec les mêmes prestataires que pour l'état initial.

Deux demandes de devis ont été effectuées aux prestataires ayant réalisé l'état initial, avec un retour demandé pour le 28/02/2022 :

- **Bureaux d'études Eaux Continentales** pour le suivi des invertébrés benthiques, de la qualité physico-chimique et de la qualité morphologique
- **Fédération de pêche du Jura** pour le suivi piscicole.

Les deux prestataires pressenties ont répondu à temps, avec les montants suivants :

- Bureaux d'études Eaux Continentales (suivi physico-chimiques, macro-benthique et habitats) : **16 320,00 € TTC (tranche ferme et PSE 1 et 2)**
- Fédération de pêche du Jura (suivi piscicole) : **8 536,00 € TTC**

Le montant prévu au budget pour cette étude étant de 25 000 € TTC, **il est proposé aux membres du Bureau Syndical de retenir les offres du Bureau d'études Eaux Continentales et de la Fédération de Pêche du Jura pour des montants respectifs de 17520 € TTC et 8536,00 € TTC.**

## 4. Conventiounements

### a. Convention de groupement de commande avec la commune de RUREY, étude hydraulique

La commune de Rurey a subi ces dernières années plusieurs inondations d'habitations par débordement du bief de Vau, ruisseau intermittent, affluent de la Loue.

Afin de déterminer les fréquences de retour des crues observées et d'étudier les solutions d'aménagement envisageables pour diminuer les risques d'inondations, l'EPAGE qui est compétent pour la Prévention des Inondations (compétence GEMAPI) souhaite réaliser une étude hydraulique du Bief de Vau.

La commune de Rurey, de son côté doit reconstruire le pont du chemin de Bessinias qui traverse le Bief de Vau dans la partie amont du village.

Ce pont, qui menace ruine, joue un rôle hydraulique lors des crues en constituant un goulot d'étranglement entraînant un débordement du ruisseau en amont qui inonde une parcelle agricole, jouant ainsi un rôle de rétention « naturelle » des eaux.

Ainsi, la reconstruction de ce pont, soumis à une déclaration préalable au titre de la Loi sur l'eau, nécessite une étude hydraulique préalable afin de s'assurer que le nouveau pont n'aggraverait pas les inondations.

Les deux collectivités ont donc un intérêt mutuel à porter une étude hydraulique globale permettant de répondre à l'ensemble de leurs besoins.

L'article 2-II de la [loi n° 85-704 du 12 juillet 1985](#) relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée (loi MOP) dispose que : « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

Vous trouverez ci-joint la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qu'il est proposé de passer avec la commune de Rurey, qui serait délégataire, compte tenu du volume de mission plus important lié à l'étude de reconstruction du pont.

Le coût prévisionnel de la mission s'élève à 38 345 € H.T. dont 13 025 € H.T. à la charge de l'EPAGE.

**Il est proposé au bureau syndical de valider la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Rurey et l'EPAGE et d'autoriser le président à la signer ainsi que tout document correspondant.**

#### b. Convention avec le Département du Doubs pour la gestion du réseau de métrologie « QUARSTIC »

Le Département du Doubs, le BRGM et le SMIX Loue (dont les compétences ont été reprises par l'EPAGE) ont mis en place un partenariat en 2015 pour mettre en place un suivi en semi-continu, de moyen/long terme des nutriments azotés et phosphorés sur le bassin versant de la Loue.

Le programme s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui avec des adaptations (diminution des stations de suivi et de la fréquence d'analyse) afin de pouvoir inscrire dans la durée ces relevés.

Pour 2022, les stations suivies sont :

- Le Doubs à Arçon,
- La Loue à Chenecey-Buillon,
- Le Lison à Nans-sous-Saint-Anne.

Pour cette dernière station, seule une sonde mesurant en continu la température, l'oxygénation, le pH et la conductivité sera déployée afin d'alléger les moyens humains nécessaires à la gestion de terrain.

La source de la Loue est suivie, par ailleurs, grâce à une sonde spectrophotométrique propriété du DÉPARTEMENT DU DOUBS et mise à disposition du BRGM.

En tant que Maître d'Ouvrage du réseau, le DÉPARTEMENT DU DOUBS prend en charge les coûts d'analyses physico-chimiques des échantillons d'eau et les coûts de maintenance des installations de mesures de la qualité d'eau (sondes de mesures, préleveurs et équipements associés) pour les trois sites suivis en 2022 en partenariat avec l'EPAGE HDHL.

L'EPAGE HDHL s'engage, quant à lui, à assurer :

- la récupération des échantillons d'eau et à les transmettre au laboratoire d'analyse retenu par le DÉPARTEMENT DU DOUBS,
- le relevé des données des différentes sondes installées,
- la surveillance, le suivi, l'entretien courant et la maintenance des installations,
- la transmission au DÉPARTEMENT DU DOUBS des données brutes issues des mesures physico-chimiques in-situ et des sondes, comme décrit dans l'annexe A1.

Cela représente environ 1 journée de travail de technicien par semaine.

La présente convention, jointe en annexe, a pour objet de définir les termes et conditions par lesquels les Parties s'engagent à poursuivre l'acquisition de données dans le cadre du programme de métrologie de la qualité des eaux du bassin versant de la Loue.

**Il est proposé au bureau syndical de valider la convention avec le Département du Doubs pour le suivi du dispositif de métrologie sur le Haut Doubs et la Loue et d'autoriser le président à la signer ainsi que tout document correspondant.**

## 5. Positionnement sur des actions légères de restauration de milieux aquatiques en lien avec des besoins des riverains/exploitants agricoles

Ce début d'année, plusieurs demandes d'accompagnement/conseils portant sur des travaux en milieux aquatiques provenant d'agriculteurs arrivent à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue.

Ces demandes portent sur plusieurs points :

- Demande de curage de petits ruisseaux à la suite de débordements. Il apparaît que la cause des débordements est le caractère « perché » hors de leur fond de vallée de ceux-ci. Ainsi, à la place d'une opération d'un curage préjudiciable pour le milieu aquatique, la remise en fond de vallée de ces petits tronçons de cours d'eau serait une solution qui améliorerait le fonctionnement du ruisseau (bien que parfois sur un linéaire restreint) et limiterait les surfaces impactées par les débordements.
- Amélioration/création de franchissements de cours d'eau pour les engins et le bétail. Ce type de travaux, s'ils sont accompagnés de mise en défens des berges pour limiter le piétinement du bétail dans les ruisseaux, sont bénéfiques au milieu aquatique.

Ainsi, sur ces tronçons de cours d'eau plus ou moins important, des travaux d'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques pourraient être réalisés, sur la base de demande émanant du terrain. Même s'ils ne sont pas forcément réalisés sur des linéaires conséquents, ce type de travaux serait une démonstration de la capacité de l'EPAGE de répondre à la demande des usagers tout en restaurant les milieux aquatiques.

Ainsi, à titre d'exemple et sous réserve d'acceptation par les exploitants, propriétaires et financeurs, à la suite d'une demande du GAEC des Essards basé à Scey-Maisières, sont susceptible d'émerger courant 2022-2023 :

- Des projets de remise en fond de vallée de deux petits ruisseaux affluents rive gauche de la Loue à Scey-Maisières et Ornans (linéaire respectif 50 et 200 ml pour un montant de 25 k€ environ),
- Un projet de mise en défens du ruisseau du Val Sainte-Marie à Malans, sur 1.5 km (intégralité du ruisseau) avec aménagements d'abreuvoirs et de passerelle (pour un montant de 70 à 110 k€ TTC).

La question du besoin de mise en défens des cours d'eau est récurrente sur le bassin et mériterait d'être abordé plus globalement pour être généralisé. La révision du SAGE aura à se pencher sur ce sujet.

Dans l'attente, des financements intéressants sont mobilisables par des appels à projets régionaux (financement européens FEADER à 75 %)

**Il est proposé aux membres du bureau syndical de se positionner sur le principe de la prise de maîtrise d'ouvrage de certains petits travaux de restauration en accord avec les exploitants agricoles et démonstratifs.**

## 6. Sollicitation d'une aide de l'État (au titre de la DSIL) pour le financement d'études hydrauliques à des fins de prévention des inondations

L'EPAGE Haut Doubs Haute Loue, qui possède la compétence GEMAPI par transfert de ses EPCI membres, souhaite mener en 2022 plusieurs études hydrauliques à des fins de prévention du risque inondation sur les cours d'eau et communes suivantes :

- Etude hydraulique bief de Vaux à Rurey : 16 k€ TTC
- Etude hydraulique ruisseau Dahon à Valdahon : 30 k€ TTC
- Etude hydraulique du Doubs à Pontarlier et Doubs : 85 k€ TTC

**Il est proposé aux membres du bureau syndical de solliciter l'aide de l'Etat, par le biais de la DSIL, pour le financement de ces études et d'autoriser le président à signer tout document correspondant.**

## 7. Questions diverses

Le Président de l'EPAGE  
Haut Doubs Haute Loue  
Philippe ALPY

